DE

L'IMPOT FONCIER

PAR

M. AUGUSTE DE PUYSÉGUR.

DÉCEMBRE 1849.

50 centimes.

TOULOUSE,
DELBOY ET GIMET,
Libraires.

PARIS,
GARNIER FRÈRES,
Palais-National.

MDCCCXLIX.

DE

L'IMPOT FONCIER.

DE

L'IMPOT FONCIER

PAR

M. AUGUSTE DE PUYSÉGUR.

DÉCEMBRE 1849.

---

50 centimes.

TOULOUSE,
DELBOY ET GIMET,
Libraires.

PARIS,
GARNIER FRÈRES,
Palais-National.

MDCCCXLIX.

AVANT-PROPOS.

Dans le conflit qui s'est élevé et qui dure, à la stupéfaction du vieux monde, entre les ennemis acharnés de la propriété et ses défenseurs, ceux-ci ont, eux-mêmes, il nous semble, manqué de justice envers elle, de logique au point de vue de ses intérêts, en acceptant, sans oser l'élargir, le terrain qui leur était offert pour vider le débat; et l'on peut croire, sans être alarmiste, que, s'ils s'en tiennent à la demi-victoire qu'ils ont remportée dans ces conditions, un avenir prochain montrera qu'elle est insuffisante.

Ce n'est pas seulement la propriété constituée comme elle l'est en France, quelque bon qu'il soit de la défendre ainsi, la propriété appauvrie par un régime financier qui la paralyse, rivée à

un travail sans liberté et sans progrès, qu'il fallait prendre pour base d'une argumentation, si on la voulait complète !

Une étude qui dégagerait l'institution des vices qui sont en dehors d'elle, mais qui l'entourent pourtant, et des entraves qui lui ont été imposées peu à peu, dans un esprit constamment hostile, présenterait seule les éléments d'une démonstration irrésistible.

C'est en montrant tout ce que la propriété soumise à des impôts raisonnables pourrait pour la fortune publique, dans un pays qui compte près de 12 millions de cotes foncières, qu'on ferait disparaître sans retour la série des reproches puisés contre elle dans la pauvreté du plus grand nombre des travailleurs, dans la misère des indigents; car la défaillance de la société trouverait facilement sa vraie cause dans la défaillance de la propriété elle-même, exposée aux yeux de tous.

Ce travail aurait, en outre, pour résultat d'ébranler les préjugés qui s'opposent à l'affranchissement du sol, et préparerait les esprits impartiaux à son dégrèvement successif, unique moyen de prospérité pour la France.

Dans cet écrit, nous avons tenté d'indiquer quelques-uns des points de la question vue de la sorte. Si nous sommes, en faisant cette diversion, suivis par ceux que leur talent arme suffisamment pour la lutte, nous aurons rendu un service à la cause de la propriété, qui est celle de tous les habitants du sol : quelques efforts bien dirigés dans cette voie devant, non-seulement la protéger contre ses ennemis, mais encore lui obtenir la liberté qui lui est indispensable pour accomplir sa mission providentielle.

Ce 15 Décembre 1849.

DE

L'IMPOT FONCIER.

I.

D'UN AXIOME D'ÉCONOMIE POLITIQUE QUI ÉTAIT OUBLIÉ EN FRANCE.

Que l'affranchissement de la production conduirait le pays à la prospérité et au calme ; que les causes qui lui ont fait oublier cette vérité sont anciennes et encore toutes puissantes, et qu'il faudrait l'action énergique du pouvoir pour les vaincre.

Lors de la distribution des récompenses à l'industrie, le président de la République a prononcé ces judicieuses et courageuses paroles : « ..... Le « plan principal d'une administration éclairée et « préoccupée surtout des intérêts généraux, est

« de diminuer le plus possible les charges qui
« pèsent sur la terre. Malgré les sophismes répan-
« dus tous les jours pour égarer le peuple, il est
« un principe incontestable qui, en Suisse, en
« Amérique, en Angleterre, a donné les résultats
« les plus avantageux : c'est d'affranchir la pro-
« duction et de n'imposer que la consommation.

« La richesse d'un pays est comme un fleuve :
« si l'on prend les eaux à la source, on la tarit ;
« si on les prend au contraire lorsque le fleuve a
« grandi, on peut en détourner une large masse
« sans altérer son cours. »

Ces paroles sont la vérité même, la vérité dans la question la plus vitale, la plus urgente ; et tout ami du pays, à quelque opinion qu'il appartienne, du reste, doit, au milieu de nos malheurs, éprouver de la consolation à les entendre de la bouche du premier fonctionnaire de la République. A elles seules, elles valent plus que les volumes qu'on a publiés, qu'on publie chaque jour sur l'impôt, sur les finances, sur le budget. Dans

toutes ces études, vaines jusqu'à présent, écrivains et journalistes semblent avoir intérêt à ne point chercher le mal où il est réellement. Le président, au contraire, porte une main hardie à la plaie et déchire le voile dont on l'enveloppe à dessein.

Un gouvernement qui comprendrait la valeur de cet axiôme d'économie politique, qui le respecterait religieusement, qui s'attacherait à en faire sortir tout ce qu'il contient de fécond, amènerait la patrie à un haut degré de prospérité, matérielle d'abord ; plus tard, au rétablissement de l'ordre moral par l'action salutaire des travaux de l'agriculture. Mais les sophismes ne sont pas seuls coupables de l'oubli dans lequel ce principe est resté en France. La première condition de l'application qu'on en aurait faite eût été une réforme dans les dépenses de l'Etat. Les exigences que subissait le gouvernement parlementaire, rongé par une immensité de solliciteurs à pourvoir forcément, par suite du sys-

tème électoral sur lequel il s'appuyait, leur livrant, sans les satisfaire, une énorme part de ses revenus, ont toujours entraîné les hommes qui avaient la direction des affaires publiques à détourner les yeux de son évidence ; car ils savaient que leur chute serait la suite de tout retranchement dans le budget particulier de ce qui se nommait le Pays légal.

L'Etat s'est donc trouvé, depuis vingt ans, dans la situation d'un homme riche que ses passions ruinent, qui le sait, mais qui ne peut conclure avec elles une trève d'un jour pour faire des économies et les appliquer à raviver les sources de sa richesse.

La comparaison exacte pour le passé, l'est encore aujourd'hui pour le présent. Il ne suffira pas de parler comme Washington ou Franklin, de savoir que nous nous ruinons, et de quelle manière, si le pays n'obtient pas de trève de ceux qui le passionnent par égoïsme ; si le pouvoir n'est pas dans des conditions de sécurité,

d'indépendance et de désintéressement personnel; si l'Assemblée souveraine essaye des palliatifs sans oser attaquer de front le vicieux régime de nos impôts ; si les ministres continuent de faire exécuter chèrement par l'Etat ce qui le serait économiquement par les particuliers; si les rouages compliqués des administrations publiques consomment le plus clair du budget, la pratique ne suivra pas la théorie, et notre immense armée, les frais réitérés de la justice, ceux de répression et de surveillance, la cupidité des solliciteurs, les comptes des ingénieurs, la comptabilité des ministères absorberont ce qui suffirait pour arriver à l'affranchissement de la production.

Quoique la gravité des choses ait fait étudier d'une manière plus approfondie, apprécier davantage par les hommes politiques les indestructibles éléments de toute société, les véritables sources de la richesse générale ; quoique bien des ambitieux, légers autant que déraisonnables, d'il y a trois ans, soient devenus de judicieux observateurs des

causes de nos désastres, des juges sévères de leurs propres fautes comme de celles des autres, de celles de leur gouvernement de prédilection comme de celles du gouvernement qu'ils ont combattu, il y a encore loin de là à une répudiation entière des errements suivis, au mépris de la politique qu'on a adorée, à la ferme volonté d'aller enfin à des réformes dont l'effet serait *le bien des masses*, mais peut-être aussi le *sacrifice nécessaire* des intérêts particuliers de quelques-uns.

Le socialisme offre d'accomplir ce sacrifice des intérêts de plusieurs..... mais ses grands hommes et ceux des autres sectes, qui donnent audacieusement à la France, pour des vérités fécondes, de dangereuses vieilleries, lui sont à bon droit suspects. Ils ont beau se poser dans la presse et à la tribune en possesseurs de la panacée qui doit nous guérir de nos misères : pour qui sait comprendre, il reste seulement que leur unique but est la conquête violente de la société.

Le sentiment de répulsion irrésistible qui, après leur accession au pouvoir, les en a refoulés, les a forcés, il est vrai, de donner une autre forme à leurs plans. Le mot d'ordre aujourd'hui est de les présenter aussi inoffensifs, aussi faciles à mettre à exécution que s'il s'agissait d'une amélioration incontestable et acceptée par tout le monde. La propriété et le capital sont désormais prônés, défendus envers et contre tous par les adeptes en mission, avec cè simple correctif : que l'association remplacera l'individu et qu'elle seule pourra être propriétaire de l'argent et du sol.

Ces messieurs passent légèrement sur cette petite circonstance que *dès-lors* la propriété et la liberté n'existeraient plus : la propriété, car on ne pourrait appeler de ce nom les détournements clandestins de la possession commune, quelque nombreux et importants qu'ils fussent, puisque les voleurs (ici la propriété serait en effet le vol) ne pourraient user ostensiblement de ce qu'ils auraient soustrait ; la liberté, car il n'en resterait

que ce que l'inquisition de tous, surtout celle des plus turbulents et des plus dangereux, laisserait à chaque associé, c'est-à-dire pas l'ombre, nulle part et jamais.

L'essai de ces systèmes, à défaut de leur application impossible, suffirait pour amener d'immenses désastres.

Ce serait mal connaître la nation que de croire que, parce qu'une chose est insensée, impossible, elle ne la tentera pas!

Le pays souffre..... Depuis longtemps les perspectives les plus décevantes lui sont offertes avec magie par ceux-là mêmes que leur double talent de parler et d'écrire aurait dû ériger en sages conseillers du peuple, et qui n'ont pris ce beau rôle qu'après avoir rouvert la carrière à toutes les passions politiques, en réhabilitant les plus sinistres figures, les plus coupables actes de notre histoire. Il voit toutes les révolutions *politiques* saus autre résultat que de donner des places, des honneurs, de l'argent

à quelques individus, souvent d'en redonner aux mêmes qui, par cela seul, en sont très peu dignes; et il pourrait bien, de guerre lasse, poussé par une idée révolutionnaire nouvelle, plus active et plus ardente que celle qui a suffi cependant pour dévorer nos devanciers, essayer enfin d'une révolution *sociale;* s'adonner aux empiriques, puisque les règles ordinaires ne suffisent plus, puisque les lois reçues comme impérissables, comme infaillibles, n'assurent pas sa tranquillité et son progrès matériel; puisque les hommes de sens et d'expérience qu'il a envoyés en si grande majorité à l'Assemblée Législative ne trouvent rien à faire de fécond et de nouveau.

Le calme apparent dont jouit la République ne doit pas amener les illusions perfides qui endorment les gouvernements à l'heure des catastrophes.

Qu'on relise les adresses des Chambres, à la session de 1848, et l'on verra ce que vaut la

sécurité officielle en dehors de celle qui se fonde sur le concours des masses.

Dans une situation périlleuse comme est la nôtre, il faut que les représentants du peuple sortent des ornières gouvernementales et législatives; qu'ils tranchent dans le vif et cherchent, en dessous des couches menteuses formées à la surface de la société par la longue et délétère influence de la centralisation et de la bureaucratie, les fibres de la nation : non pas de la nation des clubs et des barrières des grandes villes, mais de celle qui couvre le sol de son travail et donne chaque année à notre drapeau 80,000 de ses enfants.

Dans notre conviction profonde, le président vient de toucher le point précis d'où il faut faire sortir le salut de tous.

C'est comme développement de l'idée qu'il a exprimée que nous donnons de la publicité aux considérations qui suivent.

Elles nous sont inspirées par le désir téméraire, mais qui porte avec lui son excuse, de fixer da-

vantage l'attention des représentants du peuple et celle du public sur l'apparition inattendue d'un programme si nouveau, en France, dans la bouche du pouvoir, qui, depuis longtemps, ne s'y est occupé d'économie politique que pour en monopoliser toutes les branches entre ses mains ; du sol, que pour en tirer à jour fixe toute la substance possible, sans s'inquiéter de savoir s'il a donné ses fruits ou s'il aurait besoin d'une partie de ce qu'on lui ôte pour être en état de produire : système qui a amené l'immense crise qui met en péril la société entière.

Dans ce péril, toute voix doit essayer de se faire entendre et de signaler les courants qui mènent au port !

II.

DE L'UNITÉ DES INTÉRÊTS DE LA NATION.

Que la nation étant une, les intérêts des individus qui la composent sont indivisibles et que le sol est la seule base de leur richesse, qu'ils possèdent ou non la propriété.

Une nation étant un être collectif, ce n'est que si son revenu général augmente que toutes les parties de son tout pourront bénéficier. En la scindant, en opposant ses diverses fractions l'une à l'autre, on en appauvrira toujours l'ensemble, car on diminuera la masse de ses produits; or, diminuer cette masse, c'est diminuer les ressources de chaque individu, qu'elles consistent en rentes, en gains commerciaux, en salaires, ou qu'il les attende seulement de l'assistance publique ou privée.

Si nous supposons le revenu de cette nation de cinq milliards, tout compris, industrie, commerce, agriculture, et que cependant elle souffre et se voie dépérir, le remède à trouver est de lui en faire produire 6, 8, 10, tout ce qui est possible enfin.

Pour peu que sa région, que son climat soient dans des conditions favorables à l'agriculture, que son sol soit susceptible d'être cultivé avec avantage, elle n'arrivera à ce maximum de production que si ce sol est d'abord affranchi de ce qui le peut paralyser, de ce qui peut amoindrir sa puissance créatrice, pour qu'il donne des fruits aussi abondants que possible à ceux qui le cultivent et à tous ceux qui l'habitent.

Cette théorie paraît de toute évidence. Par la pratique qu'elles en ont faite, des nations, placées dans des conditions de latitude et d'atmosphère plus défavorables que la nôtre, sont parvenues à une prospérité toujours ascendante. Pourtant, si

l'on voulait en faire l'application à notre propre pays, on rencontrerait d'immenses obstacles.

Dans les tristes circonstances que nos révolutions ont produites à la longue, au milieu des préjugés et de l'antagonisme intérieur qu'elles ont créés, que leurs fauteurs excitent et passionnent avec un zèle si funeste, le plus grand de ces obstacles serait peut-être l'idée que trop d'avantages résulteraient pour les propriétaires de l'affranchissement du sol, l'illusion que l'on poursuit aujourd'hui étant une justice distributive chimérique dans notre régime financier.

La crainte que, de son côté, l'État aurait de voir diminuer son budget ne viendrait qu'en seconde ligne, mais serait, on le croira facilement, presque invincible aussi.

L'une et l'autre de ces appréhensions n'ont pas de raison d'être. Cette prétendue justice distributive dans le régime des impôts n'est rien moins que le soulagement des pauvres par le concours des riches; elle est au contraire l'appauvrissement

plus complet des premiers par l'épuisement des seconds; et les économistes qui la prônent ressemblent à des médecins qui ne sauraient pas guérir les malades, mais ôter la santé aux individus sains et robustes pour arriver à une déplorable uniformité.

Au reste, sans entrer dans la réfutation de ces deux idées, nous pourrions nous contenter de faire remarquer qu'il y a en France douze millions de propriétaires; qu'ils sont, en grande partie, pères de famille; que, par conséquent, il faut comprendre leurs enfants et petits-enfants dans le nombre des personnes intéressées *directement* à la propriété et à ses profits; qu'il faut y joindre les porteurs de créances hypothécaires, créances dont le chiffre est de dix milliards; que propriétaires et créanciers ont des héritiers plus ou moins rapprochés à défaut d'enfants; que, par suite, cet intérêt direct s'étend à l'infini, et que ceux qu'il touche sont à peu près dans la proportion de 6 à 1 : ce qui fait que, si l'on est assez peu

éclairé, ou assez peu consciencieux, pour vouloir considérer la propriété abstractivement du reste de la nation, elle englobe encore presque toute la nation.

Nous pourrions aussi demander si l'on doit admettre que l'Etat perde, quand 5 sur 6 de ses administrés trouvent de grands avantages dans une mesure générale?

Mais nous ne nous armerons pas de ces chiffres imposants. Nous ne les donnons que comme très curieux dans la situation que nos réformateurs ont amenée en égarant les ignorants par de fausses appréciations.

C'est dans un autre ordre d'idées que nous voulons faire voir qu'indépendamment de cette universalité de la propriété en France, elle est la base de la richesse générale, et que celle-ci est à la nation ce que l'atmosphère est à notre globe : le milieu où il trouve l'espace, le mouvement et la vie.

C'est en considérant la propriété à son point

de vue particulier que nous voulons montrer que cette richesse générale, produite par elle, arrive à toute la population, intéresse plus ceux qui ne possèdent pas le sol que les propriétaires eux-mêmes, agit davantage sur le sort des pauvres, de l'ouvrier, du négociant, de l'industriel, que sur celui de n'importe quel autre citoyen ; de sorte que ceux qui combattent ou redoutent la prospérité des propriétaires se nuisent plus qu'à eux.

Sans doute, toute augmentation de produit obtenue de la terre profiterait d'abord à ceux qui l'auraient pour cela cultivée plus profondément, ou par des méthodes meilleures, car ils auraient ainsi, les premiers, creusé la veine d'or qu'il s'agit d'explorer au profit de tous. Mais, de même que le mineur ne retient pas les bénéfices de la mine qu'il fouille, quoiqu'il soit un moment couvert de ses dons, de même ces cultivateurs auraient travaillé plus pour les autres que pour eux-mêmes.

Quelque étrange que puisse paraître cette assertion, nous la sentons juste. Nous comprenons

du moins avec évidence que les possesseurs du sol ne retireraient pas de l'affranchissement graduel de la prôduction autant d'avantages que l'État, autant que les prolétaires.

Pour qu'on nous croie, il sera nécessaire de démontrer que les propriétaires ne sont autre chose que le meilleur des moyens de faire jaillir du sol ce qu'il en faut faire sortir, sans qu'il dépende d'eux de le garder ; mais pour le répandre, comme la pompe qui se remplit d'eau, mais qui cesserait de jouer, si elle ne la versait pas au loin pour tout féconder autour d'elle.

Il faudra établir que, si on imposait les fruits de la terre, *une fois qu'ils sont créés,* au lieu d'imposer la terre elle-même *avant qu'elle les ait produits,* celle-ci devenant plus féconde, ceux-là plus abondants, le budget de l'État, les marchandises du commerce, la matière première et le travail de l'industrie, les travaux des arts et des champs, le budget de l'assistance publique et privée y gagneraient tous.

Essayons de faire partager notre conviction à cet égard, entière, comme nous l'avons déjà dit.

III.

DE DIVERS MOYENS DE RENDRE POSSIBLE L'AFFRANCHISSEMENT DU SOL.

Que, pour arriver à la réduction de l'impôt foncier, on ne devrait pas reculer devant une augmentation temporaire de l'impôt mobilier et de celui des portes et fenêtres qui frappent surtout les riches; et même, une fois le dégrèvement du sol accompli, devant un impôt sur le revenu, s'il était nécessaire.

Cette conviction qui se montre si franchement serait-elle une inspiration de l'égoïsme? Y aurait-il quelque chose de vrai, malgré les raisons données déjà, dans le reproche qui est fait au système financier qui dégrèverait le sol d'établir une exemption des charges publiques en faveur des propriétaires, et d'imposer ainsi plus

lourdement les classes laborieuses? Si la quantité des cotes des contributions, si les chiffres rapportés plus haut pour énumérer tout ce qui, en France, a un intérêt direct à la propriété, si la certitude de l'accroissement que ce dégrèvement apporterait à la richesse générale au profit de tous, ne suffisent pas pour lever ce doute, voici une autre réponse: Lorsqu'on n'est ou que l'on n'a été ni ministre ni fonctionnaire, on peut, en établissant l'excellence d'une théorie, aborder franchement la discussion de tout ce qui s'y rattache. L'on n'est pas forcé d'opposer aux meilleures choses une fin de non-recevoir par préoccupation de nécessités qui ne sont pas égales pour tout le monde; et de répondre, par exemple, qu'il est inutile de débattre les mérites respectifs de l'impôt direct ou de l'impôt indirect, puisque le gouvernement a besoin de l'un et de l'autre. On doit au contraire signaler hardiment les superfétations du budget, les vices de notre organisation administrative; dire que notre loi

de recrutement, par exemple, enlève à la terre l'argent qui lui manque pour être en complet rapport, et lui prend en outre, en hommes, le double de ce qui serait nécessaire pour avoir une armée, moins nombreuse, il est vrai, par ses cadres et son chiffre apparent, mais dont l'effectif en soldats valides serait égal à ce qu'il est par cette loi, et, dans tous les cas, fourni d'hommes plus robuste et plus aguéris. Par ces arguments, par d'autres analogues, il serait facile de prouver qu'il n'est pas impossible de faire des économies qui rendraient un affranchissement graduel du sol praticable, sans aucune aggravation des autres contributions.

D'ailleurs il ne s'agit ici que du dégrèvement de l'impôt foncier, et nous pensons qu'il n'y aurait aucun inconvénient, pour l'opérer, à augmenter l'impôt mobilier et celui des portes et fenêtres, qui frappent surtout les riches.

Plus tard, la liberté du sol étant aussi complète que l'expérience l'aura montré raisonnable, si le

budget, ce que nous ne croyons pas, avait des nécessités qui ne pussent être couvertes par l'accroissement de la circulation et de la fortune publique, un impôt proportionnel sur le revenu pourrait être établi. Car il faut savoir que ce qui rendrait aujourd'hui cet impôt inique, odieux, contraire à tous les principes, n'existerait plus, *une fois l'impôt foncier à peu près détruit.*

Le système de M. Goudchaux, qui voulait distinguer, pour l'établissement d'une taxe sur le revenu, entre celui qui vient des immeubles et celui qui est mobilier, était juste au fond, puisqu'il reconnaissait que la terre ne devait pas être taxée, deux fois ; que l'Etat ne pouvait saisir en bloc la part qu'il réclamait sur le revenu des propriétaires, chacune des autres taxes prélevant déjà son tribut particulier dans l'ensemble des contributions ; mais en même temps cet impôt devenait impraticable, parce que, dans sa perception, les agents du gouvernement n'auraient jamais pu établir une distinction équitable

entre les revenus divers. Les particuliers eux-mêmes y parviennent difficilement.

Nous ne disons rien de l'inopportunité radicale de l'établissement d'un impôt sur le revenu au moment où M. Goudchaux le proposait.

Le système de M. Passy, qui voudrait atteindre par ce même impôt toute espèce de revenu, est aussi inopportun que le précédent ; mais il est de plus anormal, injuste jusqu'à l'odieux, puisqu'il grèverait d'une seconde taxe des revenus soumis déjà à des impôts tellement lourds que, dans les conditions de vente actuelles des fruits de la terre, ils prennent souvent tout son produit net. Conçu de la sorte, cet impôt serait une taxe personnelle, une véritable capitation !

Mais, une fois le sol affranchi, tout changerait, et, l'assiette d'un impôt sur le revenu pouvant être générale, il cesserait d'être inique ou impraticable, pourvu qu'on sût éviter qu'il devînt jamais progressif. Car alors c'est le capital lui-même qui est atteint, l'impôt absorbant vite le

revenu ; les citoyens ont bientôt intérêt à être pauvres, et la société meurt et disparaît.

C'est pour qu'on soit bien convaincu que les obstacles réels qui paraissent de nature à rendre très difficile l'affranchissement presque total de la production, ne résisteraient pas à l'emploi de tous les moyens qu'un gouvernement régulier aurait pour y arriver, que nous avons donné un certain développement à cette digression. Mais, tout en nous rendant compte de ces obstacles et des diverses manières de les vaincre, nous pensons que, si ce gouvernement *employait bien* un budget en rapport exact avec la fortune publique, l'impôt sur le revenu ne serait pas nécessaire, et l'augmentation des ressources de tous, amenée par l'impulsion que la meilleure culture du sol donnerait aux revenus généraux, telle qu'elle suffirait à l'équilibre du budget. Ceci dit, nous allons continuer.

IV.

DE L'AUGMENTATION DES RESSOURCES DE TOUS PAR L'AFFRANCHISSEMENT DU SOL.

Que les impôts finissant toujours par faire partie intégrante du prix des choses, les propriétaires paieraient, après l'affranchissement de la production, en taxes de consommation, ce qu'ils auraient payé en impôt foncier, tout en donnant à la richesse nationale une première mise de fonds plus considérable.

Les propriétaires, pour jouir de leurs revenus, ou même tout simplement pour n'en pas tarir la source, sont obligés de dépenser en proportion de leur richesse. Tout surcroît de production amené par eux, par leurs travaux agricoles, profite donc à beaucoup de monde, va trouver le commerçant dans son magasin, l'industriel et l'artiste dans leur atelier, l'ouvrier

partout, le gouvernement chez tous les agents du Trésor.

Si, donc, avant qu'on y ait réfléchi, l'affranchissement du sol semble devoir les dégrever de leur part des charges générales, ce qui serait une criante iniquité, une étude tant soit peu intelligente du mécanisme des impôts démontrera que ceux-ci, finissant toujours par faire partie intégrante du prix des choses, et les riches payant d'autant plus à l'Etat qu'ils achètent et qu'ils consomment davantage, leur part des charges publiques ne fera que changer de forme ; mais qu'elle sera peut-être plus forte sous celle d'impôt de consommation qu'elle ne l'était comme impôt foncier ; certainement plus avantageuse à tous, puisque cette part destinée au gouvernement ne lui arrivera qu'après avoir vivifié les nouveaux travaux agricoles qui seront la conséquence de l'affranchissement de la production ; ne lui arrivera jamais sans que l'artiste et l'industriel, qui, seuls, peuvent transformer en jouis-

sance de bien-être et de luxe les dons de l'agriculture, n'aient reçu de vivifiantes commandes. Et loin que le gouvernement perde quelque chose à ce que ces taxes passent par tant de routes diverses, comme la boule de neige, son impôt sera d'autant plus rond qu'il aura fait plus de chemin.

Il faut bien se convaincre que chaque écu de 5 fr. créé par le sol va se reproduire par la circulation autant de fois qu'il changera de main pour solder une transaction. Un fermier reçoit, le matin, 5 fr. d'une vente de vin : il paie son charron; le charron, le marchand de fer; celui-ci, le boucher, lequel paie 5 fr. de foin. Voilà 5 fr. de vin, 5 fr. de charronnage, 5 fr. de fer, 5 fr. de viande, 5 fr. de foin. Ce sont bien 25 fr. produits par un seul écu et cinq échanges, et c'est sur la totalité de ces vingt-cinq francs que le gouvernement prélève l'impôt de consommation.

Les ressources d'un peuple à la fois agricole, commerçant et industriel, peuvent donc être por-

tées à l'infini; mais il faut d'abord que la première mise de fonds soit produite, et c'est au sol, lui seul, qu'appartient cette puissance de création.

Plus cette première mise, créée par le sol, sera considérable, plus la fortune publique aura des moyens de croître. Moins forte elle sera, moins grande pour la nation la possibilité d'arriver à multiplier par le commerce et l'industrie les ressources existantes, et de parfaire le contingent indispensable à sa vie et à son bonheur. Il faut donc commencer par donner à la terre toute latitude, toute liberté de créer les produits qui sont la matière première des autres opérations de l'homme; laisser à ceux qui la cultivent leurs forces entières, entiers leur courage et leur confiance pour ce rude travail, pour cette difficile fécondation. Le revenu d'une ferme n'est-il pas en proportion du fonds de roulement en argent et du nombre de bras qui lui sont consacrés? et une nation agricole ne devrait-elle pas être une collection de fermes?

La première condition de bien-être pour le pauvre est que la production des denrées essentielles à la vie, telles que le pain et la viande, soit la moins coûteuse, la plus facile, la plus abondante, la plus perfectionnée possible. Augmenter les frais de l'agriculture, c'est, en lui nuisant, la mettre en infériorité avec les agricultures étrangères, qui la priment alors jusque sur les marchés de l'intérieur et la tuent à la longue; c'est indubitablement renchérir le pain, la viande et les vêtements, premières nécessités de l'homme.

Le signe représentatif du sol est l'hectare. Obtenir de l'hectare en moyenne le chiffre de revenu le plus élevé possible, est le secret à trouver. Un franc de plus donné par chaque hectare à son propriétaire annuellement, c'est cinquante millions ajoutés à la fortune publique. Enlever à cet hectare en impôt une partie de ce qui lui est indispensable en fumier, en labours, en assainissement, pour être aussi fertile qu'il peut l'être,

c'est appauvrir le pays, et le gouvernement par conséquent.

Supposons que le gouvernement prenne deux francs de trop à chaque hectare sur le fonds de roulement qui lui est nécessaire pour qu'il ait ce fumier, ces labours, cet assainissement : ces deux francs produiront à l'État environ cent millions. Appliqués au sol, ils auraient fait produire peut-être dix francs de plus à l'hectare, c'est-à-dire cinq cents millions de matières premières pour le commerce et l'industrie, cinq cents millions qui, multipliés par les lois infaillibles de la circulation, par le crédit qu'ils apporteraient avec eux, par la rivalité et le perfectionnement qu'ils établiraient dans l'agriculture nationale encouragée, raviveraient toutes les branches de la consommation publique, et laisseraient ainsi par l'impôt indirect, entre les mains du gouvernement, le double des cent millions qu'il aurait prélevés directement sur la terre elle-même. Tel petit propriétaire qui verra vendre par le fisc son cheval

et sa carriole, sans pouvoir payer dix francs d'impôt direct à jour fixe, dans l'année, versera peu à peu, dans cette période de temps, cinquante francs au gouvernement par l'impôt de consommation, si sa récolte est bonne, si ses relations avec le percepteur n'ont rien de désagréable.

Dans l'état d'infériorité que nos mœurs révolutionnaires imposent à notre agriculture, ses produits forment la moitié de notre richesse nationale; car le commerce et l'industrie, ébranlés par de trop fréquentes secousses, sont loin d'être en rapport avec la grandeur de notre patrie, avec l'intelligence de ses habitants. M. de Dombasle évalue le produit total de l'agriculture à 4,980,000,000 fr. C'est le produit brut, dans lequel il faut comprendre aussi les résultats obtenus par les éleveurs de bestiaux, les produits des laines, des forêts. Le revenu net de la propriété ne va pas, d'après les calculs qui ont été faits, à 2 milliards, dont il faut encore défalquer les 600 millions d'intérêts de la dette hypothécaire; mais

les 5 milliards environ de produit brut n'en sont pas moins créés et jetés par le sol dans la circulation. C'est environ la moitié de la richesse nationale.

Nous ne voulons pas dire que l'industrie et le commerce donnent ensuite 4 ou 5 milliards à ceux qui s'en occupent, indépendamment des charges: bien loin de là! leur produit net ne s'élève pas à plus de 1,200,000,000; mais par le mouvement qu'ils impriment aux capitaux, par le travail qu'ils procurent à tout le pays, ils doublent à peu près le revenu du sol.

Ce mince résultat donné par le commerce et l'industrie n'est explicable que par l'instabilité des formes de gouvernement qui nous ont régis depuis longtemps ; par la déperdition que notre centralisation excessive fait des capitaux du pays, car, ils y sont employés à tout, excepté à ce qui en amène la reproduction. Malgré ces rudes entraves, les 4,980,000,000 produits par le sol sont doublés. Une augmentation quelconque des

résultats de l'agriculture amènerait donc deux fois son chiffre, même dans les circonstances malheureuses où nous sommes.

La superficie de notre sol est de 52,760,296 hectares, dont il faut défalquer 2,886,686 hectares de routes, rivières, lacs, forêts et domaines entièrement inproductifs ; reste 49,863,610 hectares dont 10,000,000 sont annuellement sans culture. Que ces 10 millions d'hectares soient amenés à produire seulement 25 fr. chacun, 250,000,000 fr. seraient ajoutés à la fortune publique; doublés par la circulation, ce serait encore 500,000,000 fr., et cela malgré l'état de paralysie où est le commerce, qui, ressuscité par le calme et la confiance qu'une vaste production agricole donnerait bientôt à la nation, quadruplerait ce qu'il ne fait que doubler.

Avec cette augmentation de la richesse générale, le luxe renaîtrait, se généraliserait; et le luxe, lorsqu'il n'enlève rien à la mise en valeur *complète et parfaite* du sol, rien au développe-

ment des intelligences et aux mœurs publiques, est le moyen efficace, providentiel de faire arriver le bien-être et la fortune à ceux qui ne possèdent pas la terre, comme à ses possesseurs. Et, s'il dépasse de justes limites, il devient, par la ruine de ceux qui s'y livrent ainsi, une leçon de morale et d'expérience utile aux masses, dont la destinée est de s'élever graduellement, par cette double action, vers le bien dans la sphère matérielle et intellectuelle. Il devient aussi un des mille modes par lesquels la fortune passe, dans cette société si calomniée, à ceux qui savent la conquérir par le travail des mains ou celui de l'esprit.

V.

DE L'ESPRIT DE PROPRIÉTÉ ET DE L'ACTION DES CAPITAUX.

Que les fonds provenant du dégrèvement du sol seraient, dès la première année, employés en entier à son amélioration par les propriétaires, et que les capitaux peuvent plus pour sa fertilité que sa bonté naturelle.

Mais, dira-t-on, si les propriétaires n'appliquent pas au sol le dégrèvement de l'impôt foncier, par cela seul tous les résultats espérés sont anéantis, et il ne reste qu'un appauvrissement de l'Etat, plus de misère pour la partie de la nation qui n'est pas propriétaire, une inique exemption en faveur de celle qui l'est.

Pour résoudre l'objection, pour faire évanouir ces craintes, il suffit d'étudier l'esprit qui anime la propriété. C'est justement cet esprit-là qui fait d'elle la base impérissable de la meilleure organisation sociale possible; qui en fait une institu-

tion sans cesse progressive, où la concurrence et l'émulation placent à la tête de l'humanité les plus intelligents et les plus actifs pour que les autres s'efforcent de les suivre ; tandis que l'association prise pour base donnerait aux masses pour moniteurs les plus paresseux, les plus vicieux, nul n'ayant intérêt à faire plus que celui qui fait le moins.

Le sentiment de la propriété est un sentiment passionné qui produit des merveilles. Malgré tous les obstacles, malgré tous les dégoûts, quoiqu'il s'y ruine souvent, le propriétaire surveille, cultive, soigne, aime, adore sa propriété, lui donne ce qu'il n'a pas et en tire ainsi, avec de faibles ressources, tout ce qu'il est possible d'en tirer avec elles. C'est une grande erreur de croire que le propriétaire, le cultivateur français est inférieur à l'agriculteur, au propriétaire des autres contrées; ce sont nos lois, dans ce qui touche à la culture du sol, qui sont au-dessous des lois étrangères. Ce sont nos capitaux qui

vont à l'embellissement exagéré des villes, à l'immensité de nos employés, à nos 500,000 soldats, à notre corps des ponts-et-chaussées, à tout enfin, hormis l'agriculture. Notre seul corps des ponts-et-chaussées absorbe annuellement en pure perte des sommes immenses, presque tous les travaux de l'Etat deviennent entre ses mains des travaux de luxe, et nos canaux, nos grands chemins ont, grâce à lui, invariablement le double de ce qui serait nécessaire d'une manière pratique, afin, sans doute, qu'on y remarque mieux la misère de nos transports et de notre navigation intérieure. Notre funeste loi de recrutement qui met en larges coupes réglées la nation, qui prend au sol ses enfants les plus valides et ne laisse à sa culture, aussi nécessaire que sa défense, que les souffreteux et les faibles, surcharge les cadres de l'armée de sujets qui ne font qu'un service accidentel et incomplet (1). De

(1) Le ministre de la guerre vient de déclarer à la Tribune que, sur 500,000 hommes, on ne pourrait mettre en ligne que 295,000 hommes!

là d'immenses inconvénients qu'on reconnaîtra tôt ou tard. Le pays s'épuise de deux manières : par ce qu'il donne en trop de ses travailleurs agricoles, par ce que lui coûtent les chétifs soldats qui vont faire leur temps dans les dépôts, à l'infirmerie ou l'hôpital. Puis les mœurs des habitants des campagnes s'altèrent. Détournés violemment d'abord de leurs habitudes et de leurs travaux, ils ne les reprennent point avec le même amour lorsqu'ils ont leur congé. La fréquentation des villes, l'habitude des distractions qu'elles offrent les laissent dans un état mixte qui nuit à leur bonheur et à leur aisance. Ils produisent moins et consomment davantage. Un autre inconvénient de cette loi est de façonner tellement aux armes la population entière que les révolutions sont inévitables, l'Etat n'ayant pas de soldats plus expérimentés que ceux de l'émeute et les révoltes étant soutenues par des gens du métier qui les conduisent suivant les règles de la tactique militaire. Dans cette

situation anormale, le gouvernement est obligé d'avoir sur pied une armée infiniment trop nombreuse, inutile, ruineuse dans les jours tranquilles, insuffisante enfin dès que les troubles ont un certain caractère.

Le législateur est trop souvent séduit par le désir de prendre des mesures générales qui affectent les apparences de la justice distributive. Ces mesures sont fausses la plupart du temps, chaque élément constitutif d'un peuple ayant ses exigences particulières. Ici qui voudrait nier que l'armée, par l'enrôlement volontaire, ne pût suffire, quoique moitié moins nombreuse, au service extérieur et intérieur du pays? De la sorte, elle n'appellerait à elle que les hommes qui ont naturellement la vocation des armes, qui, dans la vie paisible de citoyen, auraient peut-être des tendances dangereuses pour le repos public, et qui, trouvant une carrière définitive dans l'état militaire, emploieraient au profit de l'Etat et de la nation une énergie qui serait fatale à tous deux ailleurs.

Les avantages les plus grands en résulteraient: nous n'insistons que sur celui de rendre à la terre beaucoup d'argent et beaucoup de bras qui lui sont indispensables pour donner tous ses fruits. Le capital des bras est aussi nécessaire au sol pour produire que celui de l'argent, et la différence de production entre un pays et un autre dépend bien moins de la fertilité naturelle du sol que des capitaux. En Orient, tout près de nous en Corse, des contrées supérieures à toutes sont entièrement improductives ; en Prusse, en Hollande, en Belgique des sables stériles donnent les plus riches produits. Les capitaux établissent ces différences.

Intéressez l'amour-propre, le patriotisme de l'agriculteur français ; réglementez l'emploi des fonds que la loi qui dégrèverait le sol laisserait disponibles ; faites intervenir la surveillance des conseils municipaux, ce précieux nerf du pays si l'on savait le faire fonctionner, dans l'application que les propriétaires seraient appelés à faire à

leur propriété de la part d'impôts qui leur serait remise, leurs intérêts visibles aidant, on peut être sûr qu'à de rares exceptions près, dès la première année, toute la somme du dégrèvement serait employée à l'amélioration de l'agriculture. Je suis disposé à penser, quant à moi, qu'elle serait dépassée. Nous croyons inutile de nous arrêter davantage à l'objection.

VI.

DE LA CIRCULATION ET DE L'ÉCHANGE DES PRODUITS DU SOL.

Que la circulation et l'échange ont une action telle sur les produits du sol que ceux qui ne le possèdent pas ont plus d'intérêt que les propriétaires à leur plus grande abondance.

On n'a pas assez réfléchi à cette loi de la circulation qui fait qu'une fois le produit de la terre obtenu, il se transforme, grandit, se ramifie, et

arrive partout, autant à ceux qui lui étaient d'abord étrangers qu'à ceux dont les bras ou l'intelligence l'ont fait sortir des entrailles des champs qui leur appartiennent.

Le négociant de Bordeaux qui a 80,000 fr. de rentes, tous frais faits, qui vous reçoit à sa table avec le luxe et la courtoisie qui distinguent le haut commerce de cette grande et belle ville, et qui ne possède pas de propriétés, est-il moins riche, parce qu'il doit ses revenus à la circulation, que le propriétaire dont les fermes demandent d'être fécondées, chaque année, pour produire ces 80,000 francs? Non, sans doute. La propriété, c'est le corps même de l'arbre ; mais si on ne lui ôte pas la sève au pied, il donne à tous ses branches, ses feuilles et ses fruits.

Qu'on se pénètre bien des combinaisons qui servent de nerf, de mobile, de lien à la société, et l'on verra clairement que *la plus grande partie* de la richesse générale, créée par cette première mise de fonds qui est fournie par les pro-

duits de la terre, mise de fonds plus ou moins multipliée par la circulation, *arrive à ceux qui ne possèdent pas la propriété!* On verra que la fortune nationale est plus celle du pauvre, de l'ouvrier (qui n'ont que celle-là), du commerçant, de l'industriel, que des propriétaires; car ceux-ci, lorsque le sol reste inproductif faute de capitaux, trouvent encore à vivre de ses maigres produits; mais l'assistance, mais le travail, mais l'industrie et le commerce périssent, la terre seule pouvant leur fournir des éléments de vie.

Qu'on veuille bien remarquer les chiffres qui suivent. On a vu plus haut que le revenu brut de l'agriculture était environ de 5 milliards et le revenu net de 2 milliards; les trois milliards de différence restent aux travailleurs, aux négociants et aux chefs d'industrie, *c'est-à-dire que de ce que donne la propriété ils ont un cinquième de plus que les propriétaires.*

Puis, dans les bénéfices que ces négociants et ces chefs d'industrie font de leur côté dans

leurs professions, bénéfices qui dépendent de la prospérité de l'agriculture, il reste encore aux travailleurs, comme on l'a vu plus haut, la plus grosse part sur le revenu brut.

Quant aux ouvriers vieux ou infirmes, et aux indigents quels qu'ils soient, pour faire voir à quel point ils ont intérêt à l'accroissement de la richesse publique, nous répèterons succinctement l'énumération déjà faite ailleurs de ce qu'ils prélèvent sur elle : salles d'asile, enseignement gratuit, caisses d'épargnes, écoles d'arts-et-métiers, enseignements professionnels, droits des pauvres prélevés sur les plaisirs publics, part des indigents sur le prix des concessions de terre que les villes font aux riches pour y élever des tombeaux, dispense du timbre et d'enregistrement, société de charité maternelle pour les mères, monts-de-piété, distribution de nourriture, de bois, de vêtements annuellement par huit mille bureaux de secours, quatorze cents hôpitaux possesseurs d'un revenu de 52 millions qui sont

ainsi la réelle propriété des pauvres, asiles pour les aliénés, 30 mille enfants trouvés recueillis, nourris aux frais des départements chaque année, 10 mille autres établissements de bienfaisance religieuse et privée, en tout plus de 115 millions par an donnés, par des institutions légales, à ceux qui ne possèdent pas, et fournis par la fortune générale. Nous ne comptons pas ce que l'assistance secrète du riche distribue directement, et qui monte à un chiffre plus élevé qu'on ne le croit, nous ne comptons pas ce que les villes grandes ou petites, les agriculteurs riches ou simplement bienfaisants, les bourgs et villages mêmes donnent, en faisant travailler, pendant la morte saison, les ouvriers sans ouvrage; ni les commandes faites par le gouvernement aux grands centres de l'industrie pour les alimenter, ni les frais de route délivrés aux indigents qui voyagent, ni les consultations gratuites, données régulièrement à tous ceux qui se présentent, dans toutes les villes, par des médecins rétribués à cet effet par les municipalités.

Tout cela, sans doute, n'est pas encore assez, mais s'amoindrit dès que la fortune générale du pays diminue, et pourrait doubler, tripler si l'essor de l'agriculture déterminait l'essor naturel du commerce et de l'industrie d'un peuple qui a pour lui, génie, courage et nombre, sol fertile et ports magnifiques; mais qui, dans un aveuglement fatal, cherche le bonheur où il n'est pas. Dans de telles conditions on comprendrait pourtant un état de société où, grâce à la liberté du sol, du commerce et de l'industrie, si non la richesse, du moins l'aisance pût arriver à tous sans exception.

VII.

DE L'IMPOT LE MEILLEUR POUR CEUX QUI NE POSSÈDENT PAS LE SOL.

Que l'impôt le plus avantageux à ceux qui ne sont pas propriétaires, aux pauvres surtout, est celui qui favorise le plus le développement de la fortune générale.

Concluons donc, pour être logiques, *que l'impôt le meilleur, surtout pour le pauvre, est celui qui peut développer davantage cette fortune générale*; que c'est, en France, l'anéantir en germe que d'écraser le sol; que les plus funestes préjugés seuls peuvent pousser la nation à réclamer contre l'impôt indirect; qu'elle devrait user du suffrage universel, qui la rend maîtresse de ses destinées, pour changer les vieux errements qui arrêtent toute prospérité chez elle, et reporter sur la consommation le dégrèvement presque

total de la production! Et si l'on m'objecte que les propriétaires autant que les ouvriers des villes demandent l'abolition de l'impôt des boissons, je répondrai que la question ne leur a pas été bien posée, que jamais on ne leur a demandé ce qu'ils préféraient de la suppression de cet impôt ou du dégrèvement du sol même qui donne le vin.

Sans doute les propriétaires de vignes souffrent; sans doute leur industrie, qui devrait être la seconde en France, dépérit; mais ce n'est pas l'impôt qui en est cause. C'est sa forme, la confusion perpétuelle que sa perception établit entre la production, la fabrication, le transport, l'entrée des villes, le débit en détail, la vente en gros. Telle contrée voit la barrique de vin, dont le prix est de 15 fr., frappée à l'entrée des villes de 18 fr. de droits. C'est que là sont confondus l'impôt de l'Etat et les frais exagérés de l'octroi. Le propriétaire et le consommateur ne distinguent pas entre ces deux choses et enveloppent d'une même

réprobation l'une et l'autre. Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue, et l'observation est capitale, que si le sol était affranchi de l'impôt foncier il produirait le vin à moins de frais; qu'ainsi le propriétaire pourrait le vendre meilleur marché et en retirer cependant plus de profit net; et le consommateur, tout en supportant le droit de consommation, obtenir la denrée à meilleur compte. Ici encore le problème serait résolu par l'affranchissement de la production.

Les esprits les plus sages du pays ont une telle habitude de subir les conséquences d'un passé déplorable, qu'ils n'osent pas être franchement du parti de la logique dans une question qui passionne les ouvriers des villes et les habitants de tant de départements qu'elle concerne. Les souffrances de ces contrées sont si visibles qu'il ne vient à la pensée de personne de les contester; mais, au lieu de remonter à leur origine et d'arriver ainsi à l'affranchissement du sol, comme réparation de ces maux, affranchissement qui paraît une

fiction et un rêve, tant nous sommes dévoyés de la vraie route, on aime mieux se faire le partisan de l'abolition de l'impôt des boissons : on y gagne d'ailleurs la popularité. Mais on ne réfléchit pas que la conséquence immédiate serait une aggravation des charges qui paralysent la terre, une nouvelle cause de ruine, ajoutée à tant d'autres, pour les travailleurs des champs au profit des ouvriers et des habitants des villes ! Et cependant il est aisé de voir que tout ce qui tendrait à ramener dans les campagnes le trop-plein des cités serait un bienfait pour le pays. D'ailleurs l'avantage pour les ouvriers des villes est fort douteux : on a vu la diminution de cet impôt, en 1830, profiter plus aux débitants qu'au peuple, et il est bien certain qu'une année de prospérité de l'agriculture donnerait, en salaire, en travail, en profits de commerce, aux ouvriers et aux boutiquiers des grands centres de population, mieux que les économies qui résulteraient pour eux d'un abaissement dans le prix du vin et de l'eau-de-vie.

Si des préjugés invétérés empêchent les masses de le comprendre, tout gouvernement courageux doit le comprendre pour elles, surtout si la civilisation du pays est avancée; car , plus elle l'est, et plus la richesse nationale doit s'alimenter de la circulation, de l'échange et de la consommation des produits du sol, et plus le peuple, *le peuple pauvre surtout,* a un intérêt direct à ce que le régime d'impôt adopté par l'Etat *soit celui qui peut favoriser davantage le développement de la richesse générale.*

VIII.

LA LIBERTÉ DE L'HOMME CONSÉQUENCE DE LA LIBERTÉ DU SOL. — SITUATION ACTUELLE DE LA PROPRIÉTÉ.

Que la liberté de l'homme est en rapport exact avec les libertés de la terre qu'il habite, et qu'en France les lois tendent au despotisme parce qu'elles tendent au communisme; que l'impôt foncier est hors de toute proportion avec le revenu de la propriété.

Tout cela est bien simple pour qui veut réfléchir, pour qui veut le bien général, même en désirant le pouvoir, même une fois arrivé au pouvoir. Les faits, d'ailleurs, ne viennent-ils pas le rendre plus évident?

En Angleterre, la moyenne du rendement de l'hectare est 22 hectolitres; en France, elle est de 11, — moitié moins sur un sol et dans un cli-

mat valant le double, — Mais en Angleterre la propriété est l'objet d'un culte de la part de tous. C'est à peine si l'impôt ose l'effleurer. On y sait, *tout le monde* y sait qu'elle est la plus précieuse et la plus utile institution, aujourd'hui qu'il s'agit de développer à sa dernière limite la production de la terre, pour donner à tous les hommes une nourriture saine et abondante, tout comme lorsqu'il s'agissait de les arracher à une abrutissante oppression : comme au moyen-âge où, grâce à elle seule, la société fut transformée, la servitude refoulée, la liberté conquise ! Remarquons-le en passant, ce n'est pas sortir de notre sujet : tant que la propriété fut incertaine ou imparfaite, la liberté personnelle le fut aussi. Mais dès que la terre appartint à ceux qui la cultivèrent, la liberté civile ayant pour base la propriété, la condition de l'homme s'améliora, la société s'affermit et la civilisation prit son essor. Même de nos jours, c'est une règle invariable que les hommes sont plus libres à mesure que la propriété est entourée,

dans le pays qu'ils habitent, de plus de franchises. L'Amérique et l'Angleterre portent sur le sol le plus libre du monde les êtres les plus noblement libres qui respirent l'air du ciel. L'Égypte et la Turquie voient des esclaves sur une terre esclave. Les exemples intermédiaires n'infirmeraient la règle en rien.

Ils savent donc bien ce qu'ils font ceux qui attaquent la propriété : ils veulent faire rétrograder l'humanité jusqu'au servage, jusqu'à l'heureux état des brutes qui souffrent le bâton, afin d'être les gardiens de ces troupeaux d'hommes.

Malheureusement une partie du mal est fait : les lois, en France, tendent plus qu'on ne le croit au communisme. L'État, chez nous, se substitue trop souvent à l'individu. De la sorte, les Français ne se feront jamais à la vraie liberté : ils n'en connaîtront que les excès et les remords; les révolutions resteront endémiques chez eux : la misère pourrait le devenir.

Pour qu'il en soit ainsi d'une manière plus cer-

taine et plus prompte, on demande à l'Assemblée Législative de restreindre, d'entraver, de garrotter la propriété pour l'abolir plus tard.

La folie de ces idées ne doit pas inspirer trop de confiance à leurs adversaires. Le sol est déjà paralysé d'épuisement par le régime d'impôt qu'il subit. Le pouvoir est sans doute animé des meilleures intentions; mais elles ne suffisent pas. Nous osons lui demander davantage : porter son attention sur les considérations qui précèdent, sur cette dernière que nous ajoutons encore.

Le revenu net de la propriété, en France, est de *moins de 2 milliards*. Les intérêts de la dette hypothécaire vont à près de 600 *millions*.

Reste 13 à 14 cents millions que donne la propriété.

Le budget, avec les crédits supplémentaires, *dépasse cette somme*.

Dans le budget, l'impôt foncier et la part des autres contributions directes qui frappent les pro-

priétaires, approchent de 400 millions, c'est-à-dire *du tiers du revenu total de la propriété.*

Ces chiffres en disent plus que des volumes : ils sautent aux yeux, saisissent la pensée comme le bilan d'une faillite.

A Dieu ne plaise cependant qu'il y ait là analogie réelle! Nous sommes entrés dans la voie des réformes. Il est d'un heureux augure que le président de la République ait pris l'initiative de la plus urgente de toutes.

Que l'Assemblée des représentants du peuple ait l'énergique volonté de traduire en faits la parole de vie qui a été prononcée, et la propriété peut se relever, et de ses fruits alimenter tous les enfants du sol.

La tâche est belle. L'accomplir serait faire une chose juste, sensée, logique, courageuse, réparatrice, libérale et féconde, une de ces choses qui changent la face d'un pays, qui l'engagent à jamais physiquement et moralement dans la

voie du bien ; mais elle a contre elle deux adversaires qu'on ne sait plus vaincre en France :

Les préjugés du peuple.

Les intérêts des démagogues.

Un grand patriotisme seul pourrait suffire à cette double victoire.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

IMPRIMERIE DE Mme Ve CORNE, RUE DES MARCHANDS, 33.

